

RAPPORT N° 98/5-29
au Conseil Municipal

OBJET

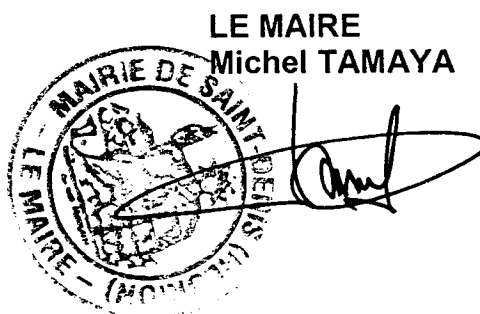
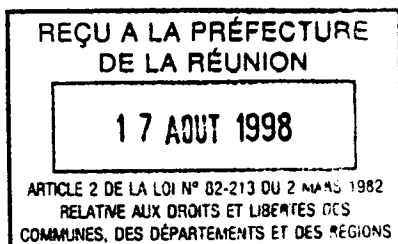
**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ
DE LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS**

Dans le cadre de la réalisation de divers travaux en régie, la Ville doit procéder à la location de véhicules avec chauffeurs. Pour se faire, elle a décidé de mettre en oeuvre une procédure d'appel d'offres.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Art. 295 et suivants du CMP),
 - fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct (Art. 274 du CMP) établis en fonction du type de véhicule, de la nature du transport et des secteurs d'interventions,
 - marché à bons de commande sur la base d'un prix journalier de service fait, au forfait de 60 km/jour, ainsi qu'à l'heure supplémentaire si au-delà de 8 h/jours,
 - durée initiale : année civile 1999, reconductible jusqu'au 31.12.2001,
 - enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 8 000 000 F (les crédits définitifs seront inscrits au BP 1999 sous le numéro d'enveloppe 2271) ;
- 2) d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;
- 3) de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) à bons de commande avec le (ou les) fournisseur(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
- 4) d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



COMMUNE DE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 98/5-29
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 31 juillet 1998**

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ
DE LOCATION DE VEHICULES AVEC CHAUFFEURS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 98/5-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, Premier Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire sous le numéro d'enveloppe 2271 du BP 1999 ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (4 abstentions)**

ARTICLE 1

Approuve la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la location de véhicules avec chauffeurs.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

DELIBERATION N° 98/5-29

ARTICLE 3

Autorise le Maire à engager la consultation et à passer le (ou les) marché(s) avec le (ou les) candidat(s) retenu(s) par la Commission Appels d'Offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son délégué à signer le (ou les) marché(s).

Pour extrait certifié conforme

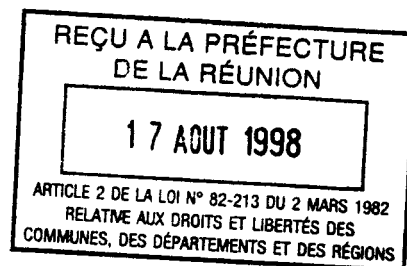
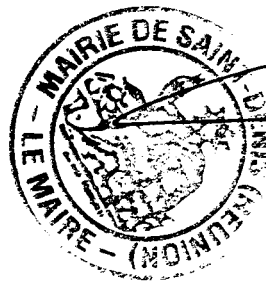
Fait à Saint-Denis

Le 12 AOUT 1998

12 AOUT 1998

LE MAIRE

Michel TAMAYA



APPEL D'OFFRES POUR LOCATION DE CAMIONS AVEC CHAUFFEUR

DETERMINATION DES BESOINS

LOT	GEST*	SERVICE	ACTIVITE	TRANSPORT DE PERSONNELS*	TRANSPORT DE MARCHANDISES	GEOGRAPHIE	PTC < 3.5 T / PLATEAU		PTC > ou = 3.5 T / BENNE		Cam* > 15T	
							Cite 2 places	Cite DCB	Cam* < 10T / DCB	10T < Cam* < 15T		
1	DML	DML/Dir	Achats	1	OUI	CTC	1					
2	DML	DML/La Source	Livraisons marchandises	5	OUI	La Source						
3	DML	DML/Féles	Transport polyvalent	6	OUI	L. Rambaud	1					
4	DML	DML/pool garage	Trans. log animal*	6	OUI	Le Cerf						
5	DML	DML/pool garage	Trans. divers, remplcts.	2	OUI	Le Cerf		1				
6	DML	DML/pool CTC	Trans. divers, remplcts.	2	OUI	CTC						
7	DML	DML/pool CTC	Trans. divers, remplcts.	2	OUI	CTC			1			
8	DML	DML/Terrassement	Chantiers terrassements	2	OUI	Le Cerf				1		
9	DML	DML/Terrassement	Curage caniveaux, démolir	2	OUI	Le Cerf					1	
10	DML	DML/DFB	Intervent* peinture bât.	5	OUI	CTC						
11	DML	DML/DFB	Intervent* divers CE	5	OUI	CTC						
12	DML	DML/DFB	Intervent* maçonnerie bât.	5	OUI	CTC						
13	DML	DML/DFB	Intervent* lourdes bât.	5	OUI	CTC						
14	DML	DML/Bois de Nelles	Transport polyvalent	1	OUI	Bois de Nelles						
15	DML	DML/Bois de Nelles	Transport polyvalent	6	OUI	Bois de Nelles						
16	DML	DML/Chaudron	Transport polyvalent	5	OUI	Chaudron						
17	DML	DML/Primat	Transport polyvalent	4	OUI	Primat						
18	DML	DML/Domenjod	Transport polyvalent	6	OUI	Domenjod						
19	DML	DML/Montagne 15à	Transport polyvalent	6	OUI	Montagne 15à						
20	DML	DML/Ste Clotilde	Transport polyvalent	6	OUI	Ste Clotilde						
21	DML	DML/Bellepierre	Transport polyvalent	5	OUI	Bellepierre						
22	DML	DML/Bellepierre	Transport polyvalent	5	OUI	Bellepierre						
23	DML	DML/Brelagne	Transport polyvalent	2	OUI	Brelagne						
24	DML	DML/Brelagne	Transport polyvalent	3	OUI	Brelagne						
25	DML	DML/Brelagne	Transport polyvalent	6	OUI	Brelagne						
26	DML	DML/Moufia	Transport polyvalent	6	OUI	Moufia						
27	DML	DML/SI François	Transport polyvalent	1	OUI	St François						
28	DML	DML/SI François	Transport polyvalent	6	OUI	St François						
29	DML	DML/Montgaillard	Transport polyvalent	6	OUI	Montgaillard						
30	DML	DML/Voirie	Chantiers voirie	4	OUI	CTC						
31	DE	Environnement	Balayeage secteur 1	5	OUI	CTC						
32	DE	Environnement	Balayeage secteur 2	5	OUI	CTC						
33	DE	Environnement	Balayeage secteur 3	5	OUI	CTC						
34	DE	Environnement	Balayeage secteur 4	5	OUI	CTC						
35	DE	Environnement	Entretien délaissés	6	OUI	CTC						
36	DE	Environnement	Entretien délaissés	6	OUI	CTC						
37	DE	Environnement	Curage caniveaux	6	OUI	CTC						
38	DE	Environnement	Curage réseaux E.P	6	OUI	CTC						
39	DE	Environnement	Entretien E.V/ secteur 2	6	OUI	CTC						
40	DE	Environnement	Entretien E.V/ Jamaïque	6	OUI	CTC						
41	DE	Environnement	Elagages Centre Ville	3	OUI	CTC						
42	DE	Environnement	Elagages zone urb dense	3	OUI	CTC						
43	DE	Environnement	Elagages écarts	5	OUI	CTC						
44	DE	Environnement	Nettoyage plages	3	OUI	CTC						
45	DE	Environnement	Création E.V	3	OUI	CTC						
			Aménagement Parc urbain	3	OUI	CTC						
							3	2.2	3	1.2	3	2
											4.5	

* non compris le chauffeur

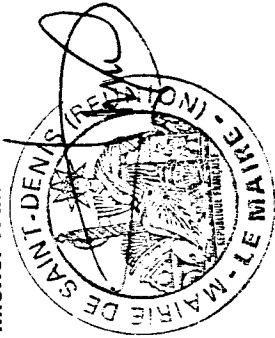
DCB: double cabine

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION

17 AOÛT 1998

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

LE MAIRE
Michel TAMAYA



Annexé à la Délibération n° 98/5-29
du Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 31 juillet 1998